



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.724.

Notification
aux Gouvernements des Etats membres
de la Commission internationale
de l'état civil

CONVENTION RELATIVE A L'INDICATION
DES NOMS ET PRENOMS DANS LES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL
ADHESION DE L'ITALIE

L'Ambassade d'Italie à Berne a déposé le 6 juillet 1981 auprès du Département fédéral des affaires étrangères un instrument d'adhésion à la Convention relative à l'indication des noms et prénoms dans les registres de l'état civil, conclue à Berne le 13 septembre 1973.

Conformément à l'article 10, 1er alinéa, de la convention, celle-ci entrera en vigueur pour l'Italie le trentième jour suivant la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 5 août 1981.

La présente communication est adressée aux Gouvernements des Etats membres de la Commission internationale de l'état civil et à son Secrétaire général, selon l'article 10, 1er alinéa, précité.

Berne, le 20 juillet 1981

